



Auxiliaire de l'enfance

Une formation qui commence le 6 septembre 2021 et se termine fin août 2022 en partenariat avec l'IAPS (Institut Auderghemois de Promotion Sociale) et la commune d'Auderghem. Elle aura pour but d'acquérir les compétences nécessaires pour devenir auxiliaire de l'enfance.

L'auxiliaire de l'enfance est un professionnel qui accueille et assure la prise en charge des enfants en dehors du temps scolaire.

Son action vise à assurer auprès des enfants de 0 à 12 ans une présence stimulante et épanouissante dans des structures d'accueil collectives et/ou dans un cadre à caractère familial, à assumer un rôle éducatif dans le respect des valeurs et du projet éducatif des parents et des structures qui les emploient.

Objectif :

- Acquérir les savoirs, méthodologies et outils pratiques relatifs au travail pédagogique spécifique à l'accueil de l'enfant tant dans le secteur de l'accueil collectif que dans le secteur de l'accueil à caractère familial.
- Assurer une présence stimulante et épanouissante et un rôle éducatif auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfants, dans un processus favorisant son/leur développement global, dans sa/leur relation à soi et aux autres.

L'action de l'auxiliaire de l'enfance s'inscrit le plus souvent dans la sphère du quotidien et dans le cadre d'un projet pédagogique et d'accueil dont les termes ont été définis par le service ou l'institution dont il dépend.

Contenu du programme :

- Détermination ciblée : 2 semaines visant à confirmer le choix professionnel.
- Formation qualifiante Auxiliaire de l'enfance :
 - Découverte du métier
 - Stage d'observation
 - Accueil des enfants dans une structure collective : bases méthodologiques
 - Accueil des enfants dans un lieu adapté à un accueil à caractère familial : bases méthodologiques
 - Déontologie professionnelle
 - Approfondissement théorique
 - Accueil de l'enfant à domicile et en collectivité - approfondissement méthodologique
 - Accueil des enfants durant leur temps libre - approfondissement méthodologique
 - Stage d'insertion
 - Stage d'intégration
 - Stage en centre de vacances
 - Épreuve intégrée de la section : auxiliaire de l'enfance

Remarque : Possibilité de programme complémentaire (passerelle) en fin de formation visant à l'obtention d'un CESS.

Conditions :

- Être inscrit.e chez Actiris en tant que chercheur.euse d'emploi
- Être en possession d'un certificat de bonne vie et mœurs vierge modèle 2
- Niveau d'étude maximum le Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieure
- Avoir un bon niveau de français oral et écrit :
 - Dégager les idées principales du texte
 - Répondre à des questions en faisant appel exclusivement au texte transmis
 - Poser une réflexion critique sur le texte
 - Utiliser les règles élémentaires de la syntaxe de la langue française
- Réussir les tests et l'entretien de motivation

Infos et inscription :

0490/138 664

<http://www.auderghem.be/>